

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Déploiement  
de programmes de prévention promotion de  
la santé centrés sur l'activité physique et lutte  
contre la sédentarité auprès des jeunes

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## DEPLOIEMENT DE PROGRAMMES PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE CENTRES SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA SEDENTARITE AUPRES DES JEUNES NORMANDS

### I – Contexte et enjeux

La nutrition est une notion qui intègre l'alimentation et l'activité physique.

Cet appel à manifestation d'intérêt porte sur le déploiement de programmes de prévention et de promotion de la santé en nutrition et plus spécifiquement sur la pratique d'activité physique et la lutte contre la sédentarité auprès des jeunes normands.

Les données nationales sur la pratique d'activité physique et la sédentarité des enfants et des jeunes sont alarmantes. Les enquêtes réalisées en France montrent globalement une réduction importante de l'activité physique, associée à une augmentation du temps de sédentarité depuis 2020 et la survenue de la pandémie de Covid-19<sup>1</sup>. De fait, et dans un article publié en 2020 par Verdot et ses collaborateurs<sup>2</sup>, on constate au niveau national, que 7% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité physique.

En Normandie, et selon l'enquête enjeu santé<sup>3</sup> 2018-2020, un quart des élèves de sixième présente un Indice de Masse Corporelle supérieur à la corpulence normale. Selon l'Insee, qu'elle soit autonome ou encadrée, la pratique d'une activité sportive est moins répandue en Normandie qu'au niveau national, notamment chez les jeunes<sup>4</sup>.

### Une priorité nationale et régionale forte

L'activité physique et la lutte contre la sédentarité constituent des priorités inscrites dans le Programme National Nutrition Santé et dans la Stratégie Nationale Sport Santé, et plus récemment dans le Projet Régional de Santé de Normandie, la région étant la 3<sup>ème</sup> région la plus touchée par l'obésité.

Les programmes de prévention et de promotion de la santé destinés aux plus jeunes, notamment les actions en milieu scolaire et périscolaire portant sur l'éducation nutritionnelle (éducation à l'alimentation, pratique d'activité physique et lutte contre la sédentarité) et dont l'efficacité est démontrée doivent être privilégiés.

Différentes actions existent en région, dont le programme probant ICAPS (*Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité*) déployé dans un collège en Normandie, dans la ville de Colombelles.

---

<sup>1</sup> Haut Conseil de la santé publique (HCSP). Avis relatif à l'amélioration du niveau d'activité physique de la population et la diminution de son niveau de sédentarité en situation de post confinement et de périodes de restrictions sanitaires. Paris : HCSP, avril 2022.

<sup>2</sup> Verdot, C., Salanave, B., Deschamps, V. (2020). Activité physique et sédentarité dans la population française. Situation en 2014- 2016 et évolution depuis 2006- 2007. Bull Epidémiol Hebd. 2020;(15), 296-304. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020\\_15\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/15/2020_15_1.html)

<sup>3</sup> Observatoire Régionale de la Santé et du Social (OR2S). Enquête enjeu santé – La santé des élèves de sixième dans l'académie Normandie en 2018-2020

<sup>4</sup> Hurard C., Merel A., Mura B., « Le sport en Normandie : pratiques, équipements et emplois », *Insee Dossier Normandie* n°19, septembre 2021

L'organisation en France des Jeux Olympiques Paris 2024 conforte cette dynamique et donne l'opportunité de déployer de nouvelles actions sur notre territoire.

L'Agence régionale de santé (ARS), la région académique Normandie, et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) travaillent en partenariat pour le déploiement d'actions à destination des jeunes normands.

Cet appel à manifestation d'intérêt 2024 a vocation à être renouvelé en 2025.

## **II – Déploiement des programmes de prévention et de promotion de la santé centrés sur l'activité physique et la lutte contre la sédentarité auprès des jeunes**

Les programmes de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes proposés devront poursuivre les objectifs suivants :

- **Augmenter la pratique d'activité physique des jeunes d'une heure par semaine**
- **Et réduire le temps d'écran quotidien**

Des actions concernant l'éducation à l'alimentation pourront compléter les projets afin de travailler la nutrition de manière globale.

A cet effet, il sera important d'intégrer dans les projets les 3 niveaux d'intervention : **le jeune, son entourage ou son support social, et son environnement.**

Plusieurs types d'actions peuvent être intégrés :

- Changer les comportements et les motivations des jeunes vis-à-vis de la pratique de l'activité physique, par des débats, des actions de sensibilisation et par l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées, et conviviales.
- Sensibiliser l'entourage (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise la pratique de l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique.
- Fournir des conditions environnementales (physiques, organisationnelles, institutionnelles) qui favorisent l'activité physique à l'école et en dehors de l'école (temps péri- ou extra-scolaire), pendant les loisirs et dans la vie quotidienne, afin que les jeunes puissent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

Le public cible est constitué des **jeunes de 3 à 18 ans**, prioritairement les non pratiquants, dans leur milieu de vie, leur entourage, leur environnement, dans le milieu scolaire.

Les actions devront **s'inscrire dans la durée** (2 ans minimum) tout au long du parcours éducatif des jeunes, avec comme perspective la pérennité de la pratique d'activité physique.

Le projet s'inscrira dans une approche universelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse de façon globale aux enfants d'un établissement, d'un centre social, ou d'un territoire, et ne cible pas a priori des sous-groupes d'enfants à risque.

L'approche multi-partenaire et intersectorielle prend toute son importance dans la mise en œuvre simultanée des actions, gage de réussite du projet.

Développées en milieu scolaire (pendant ou en dehors des temps d'éducation physique et sportive, ou sur le temps périscolaire), en extra-scolaire, pendant les loisirs ou encore en famille, les actions peuvent être proposées par les établissements scolaires, les associations sportives, les collectivités, les parents, les professionnels de santé...

## L'inscription dans une complémentarité de terrain

La complémentarité des interventions des différents partenaires dans une même temporalité permet de sensibiliser les jeunes par différentes approches et de renforcer l'appropriation des messages.

Ces projets peuvent s'inscrire en complémentarité du dispositif « 2h de sport en plus au collège », qui a pour objectif de favoriser l'activité physique régulière des jeunes afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé, sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité.

Ces actions peuvent s'inscrire dans la démarche « École promotrice de santé » (EPSa) qui vise à coordonner et pérenniser une dynamique éducative globale de promotion de la santé autour des trois axes : l'éducation à la santé, la prévention des conduites à risques et la protection de la santé.

Le projet peut s'appuyer sur un CESCIE (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté inter-établissements), permettant d'assurer un continuum dans les actions et interventions de promotion de la santé mises en œuvre depuis l'école jusqu'au lycée, et dans tous les espaces fréquentés par les enfants et les adolescents (les maisons de quartier, les associations, les centres de loisirs, etc...).

L'ensemble de ces critères font partie de la démarche **ICAPS**, programme probant reconnu par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Des ressources, indiquées ci-dessous, sont disponibles pour la construction des projets :

- L'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité) : <https://onaps.fr/>
- Réseau d'acteurs en nutrition [Réseau Acteurs PNNS | Programme National Nutrition Santé \(reseau-national-nutrition-sante.fr\)](https://reseau-national-nutrition-sante.fr)
- Pour une éducation nutritionnelle, référentiel à destination des intervenants dans et hors milieu scolaire : [https://www.bib-bop.org/base\\_bib/bib\\_detail.php?ref=23296&titre=pour-une-education-nutritionnelle-referentiel-a-destination-des-intervenants-dans-et-hors-milieu-scolaire](https://www.bib-bop.org/base_bib/bib_detail.php?ref=23296&titre=pour-une-education-nutritionnelle-referentiel-a-destination-des-intervenants-dans-et-hors-milieu-scolaire)
- Savoirs d'intervention en nutrition [Nutrition - Savoirs d'intervention \(savoirdintervention.org\)](https://savoirdintervention.org)
- Programmes probants de santé publique France [Répertoire des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé \(santepubliquefrance.fr\)](https://santepubliquefrance.fr)

### III – L'appel à projet (AAP)

#### Critères de recevabilité

Pour pouvoir être retenus, les projets proposés devront réunir les conditions suivantes :

- Sur le territoire, au moins 2 structures partenaires devront être mobilisées (établissement scolaire, collectivité locale, association sportive, ...) pour permettre aux actions de prendre de l'ampleur et de faire profiter à chacun des compétences et expertises des autres pour mener à bien les actions.
- 2 ou 3 personnes volontaires pour se former et/ou travailler ensemble devront être identifiées.
- Une mise en œuvre collective du projet à travers l'organisation d'actions de terrain est primordiale.
- L'inscription du projet devra se faire dans un cadre pluriannuel (2 ans minimum).
- Les projets devront s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des acteurs.
- Les actions seront conduites grâce à la mobilisation d'acteurs disposant des compétences reconnues et/ou de professionnels ayant les qualifications requises.
- Les projets doivent comprendre une description précise des actions.
- L'évaluation de l'action doit être envisagée dès la conception du projet. Les indicateurs seront décrits de façon précise dans le dossier.
- L'intégration des éléments complémentaires suivants sera appréciée : la continuité du projet inter-établissements (école/collège, collège/lycée), la mobilisation préalable des acteurs pour le développement de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité des jeunes, le déploiement de projet sur des territoires prioritaires.

#### Critères d'inéligibilités des projets

- Les actions ponctuelles (journée événementielle ou une action de communication ponctuelle type forum...)
- L'achat de matériel sportif

#### A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

Cet AMI s'adresse aux acteurs des territoires (établissements scolaires, collectivités, associations, institutions, professionnels de santé...) souhaitant développer en partenariat des dynamiques territoriales.

#### Un accompagnement possible

Dans le cas de déploiement de programme ICAPS, le Centre National d'appui au Déploiement en Activité Physique et lutte contre la Sédentarité (CNDAPS) pourra être sollicité.

Le rôle du CNDAPS est de soutenir le déploiement de la démarche ICAPS sur le territoire français avec l'Equipe du CNDAPS en appui des ARS, des Rectorats, des DRAAF et autres partenaires régionaux.

Les missions s'articulent autour de la promotion de la démarche ICAPS, la formation des acteurs à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets ICAPS, l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets ICAPS, l'appui aux ARS et aux collectivités territoriales pour le développement de projets ICAPS sur leur territoire, la labellisation des projets ICAPS, et l'évaluation et le monitoring du déploiement au niveau local, régional et national.

### **Les soutiens financiers**

Des financements seront possibles pour les projets retenus afin de faciliter leur mise en œuvre.

Tout soutien de la part des professionnels de l'agro-alimentaire est proscrit.

### **Modalités de dépôt des dossiers**

Le dossier de réponse à cet appel à manifestation d'intérêt sera à renseigner et à déposer à l'adresse mail suivante : [ars-normandie-prevention@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-prevention@ars.sante.fr)

Pour toutes questions : [ars-normandie-prevention@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-prevention@ars.sante.fr)

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2024.**